SECTEUR SAUVEGARDE DE CHARTRES

4 - Plan d'épannelage

1

Echelle : 1/500
Février 2011

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DU AMENAGEMENT
MINISTERE DU LOGEMENT
Secrétariat d'Etat au Logement
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SCPA STEPP LEMOINE SAUT GERPARD BERTHIAUX, Yves STEPP, architecte du Secteur Sauvegardé, Jean LEMOINE, architecte urbaniste, Bruno BERTHIAUX, architecte

1	3
2	4

0 5 10 20 30 40 50 100 Mètres

LEGENDE

Limite du Secteur Sauvegardé

Limite de zone réglementaire

Immeuble existant

Immeuble, partie d'immeuble ou construction à conserver et à restaurer

Immeuble, partie d'immeuble ou construction à maintenir et à réhabiliter

Cote d'égout NGF de l'immeuble existant

+ 154.50

Cote de sol NGF

Espace soumis à prescription particulière : dominante végétale

Espace soumis à prescription particulière : dominante minérale

Espace boisé classé

Plantation à réaliser

Marge de reculement

En USa :

Cote future NGF en façade d'îlot

144.4 Rdc

Cote future en coeur d'îlot, ou Rdc (construction en rez de chaussée)

En USb :

144.4 Rdc
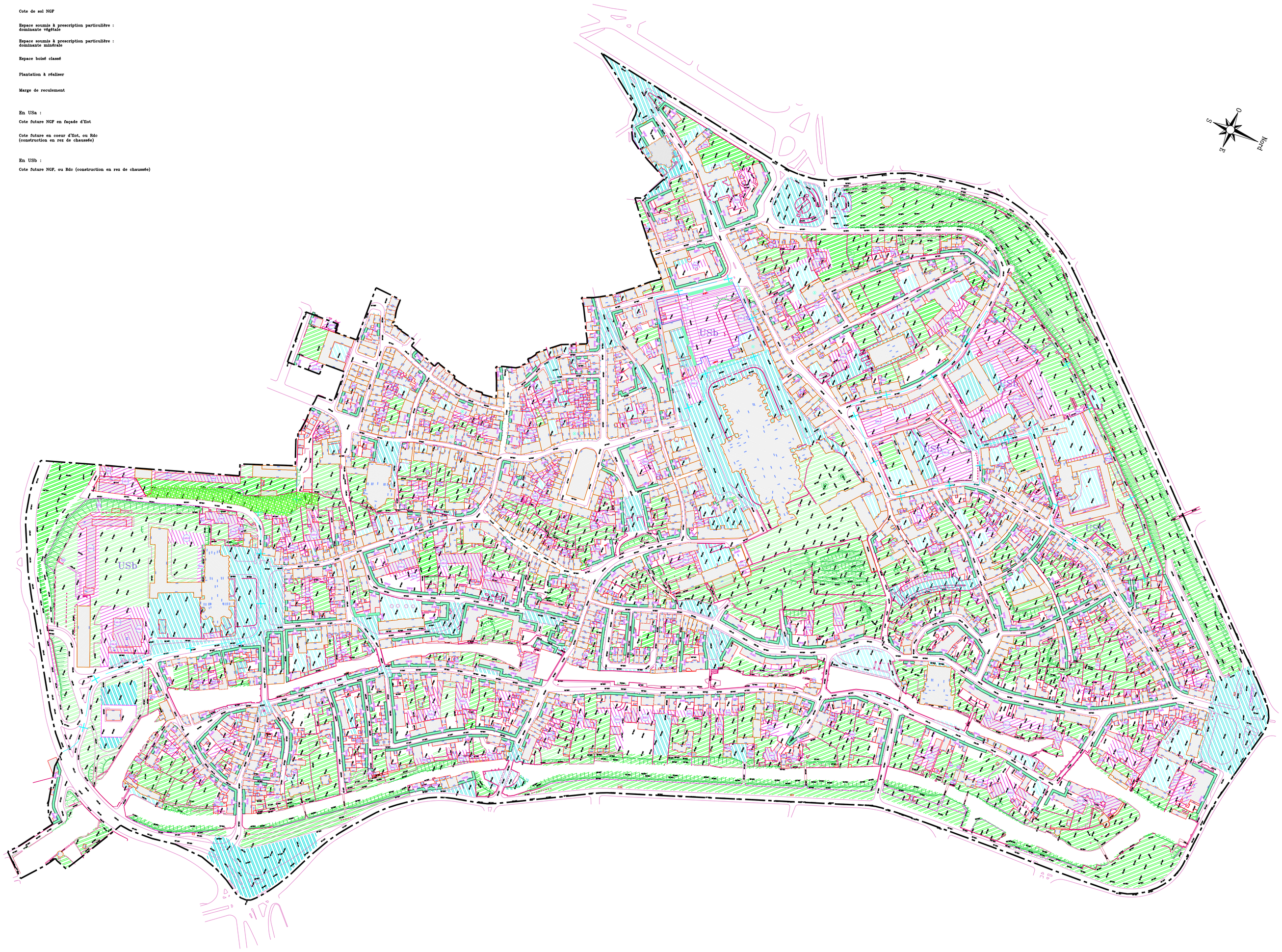
Cote future NGF, ou Rdc (construction en rez de chaussée)